VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 539 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu le 24 janvier 1910 et signé le 31 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après à savoir—

La magnifique résidence du défunt J. Keller, No 2453 rue Magazine, retirée de la rue, derrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, d'un vivier pour "gold fisher", petite pelouse à un escalier s'étendant à une large galerie sur le devant et sur le côté, ayant vestibule qui s'étend à un vestibule de réception et véranda dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien aérées, quatre chambres à bain, trois offices, "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier, avec des poteaux parderssus le sol, dans le soubassement se trouvent chaudière et laboratoire, avant bail stationnaire.

Dans le fond se trouve une grande écurie, maison pour voiture et poulailler, la maison est élégamment fresquée et tapissée par, construite avec les meilleurs matériaux, bien ouvragée. C'est une résidence confortable, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un ilet situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magazine, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 162 pieds à la rue Magazine, 7 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 6 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise, le terrain arrangé en jardin et pelouse, le tout présente une apparence imposante et un plus joli home ne peut se trouver en aucun endroit.

La propriété centrale de choix et commerciale, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 528 rue Gravier encoignure Bank Place, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles sujet à un bail ci-dessus courant le 30 septembre 1911 au taux de $900.00 par an dans le cœur du District commercial, près de la bâtisse de banque Caroline Louisiana et du grand édifice de la Whitney Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, bien loué et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est située dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'ilet entier, borné par les rues St André, Félicité Sud et Freret. Les mesures et subdivisions ont été faites par H. C. Brown, député voyer, et ont été vendus d'après ledit devis.

Cottage double en bois à un étage Nos 1808-1812 rue Sud Robertson, encoignure de la rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 32 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St André, 86 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 6 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond, loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 39 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 39 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 75 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 53 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406-2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12, et mesure 39 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 39 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage producif Nos 2526 et 2528 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Josephine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre mesure, plus ou moins, 39 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO, avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE LA—
Propriété Commerciale Productive,
LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,
No 1204 rue Decatur
—ET—
No 1205 rue Gallatin.

Succession Henry Horn, George Doherty et al, vs Veuve G. Burch et als.

No 135—28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 539 rue Carondelet — JEUDI, le 2 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 janvier 1910, par l'Hon. P. E. Edrington, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, à savoir—

La propriété commerciale productive comprenant les bâtisses en briques à trois étages, 1204 rue Decatur et No 1205 rue Gallatin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au-dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans et borné par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Hopital, Quartier et Gallatin. Ledit lot mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Vieille Levée, maintenant Decatur, vingt-six pieds deux pouces et deux lignes (26' 2" 2''') en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un pouce et six lignes (109' 1" 6''') de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six (36) et cent douze pieds sept pouces et quatre lignes (112' 7" 4''') de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot trente-quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 février 1834; ledit lot est désigné comme lot trente-cinq (35) dans une bonne section commerciale, près du Marché Français, et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $60 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au prorata et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Leghtor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,525—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander James, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas J. McLoughlin, avocat.
26 jan—26 30—fév 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession M. Seidenbach versus Adler-Weinberger Steamship Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,765—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Wm Rueff et Lester Seidenbach, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Gustave Demle, Edgar M. Cahn, avocats.
27 jan—27 31—fév 5

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises, Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté [autrefois St André], Howard [autrefois St-George] et Amelia, ledit lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer, daté du 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Haro jr, notaire en cette ville, à la même date; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond, cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot huit, et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénande et des clauses et de coutume de sécurité, huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Occasion pour Acquérir. Propriété du Premier District dans le Centre de la Section de Manufacture de Bois de Charpente du Canal du Nouveau Bassin.

Bâtisse Simple à deux étages occupée comme Résidence et Buvette, ayant un étage comme "Club Room" contigu, connue comme 900 rue Magnolia, coin de la rue Delord ou Nouveau Chemin Coquillé

Deux Bâtisses à un et deux étages encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, occupées comme Boutique de Barbe, Restaurant et Maison de Résidence, connues comme Nos 908 et 10 rue Magnolia.

Nouveau Cottage Simple No 1013 rue Magnolia, entre les rues Calliope et Euphrosine.

Succession de Mme Amelia Negrotto.

No 58,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 336 rue Carondelet, JEUDI le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite Cour, Division C, datés et signés du 10 décembre 1909 et du 23 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de ceite ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au nouveau chemin coquillé, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pillié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois [33] pieds dix [10] pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds quatre [4] pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente (30) pieds trois (3) pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquillé il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq [25] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne, un peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux [2] pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer de ville, daté du 31 mars 1858, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds (29') de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds (126') sept (7) pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au nouveau chemin coquillé, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pillié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois [33] pieds dix [10] pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds quatre [4] pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente (30) pieds trois (3) pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquillé il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq [25] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne, un peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux [2] pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910 et recevront les loyers et revenus des dites propriétés qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquels devant être faits pardevant W. McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

J. Zach Spearing, avocat.
16 jan—16 23 30—fév 6 13 17

I. B. Rennyson.

BANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Freist Duvernay vs Mme Emile Gaillardet et als, No 91,380—Division A.—Cour Civile de District — A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à Midi.

COTTAGE DOUBLE, 621-623 RUE DRYADES, ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART. Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippe (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Phillippe (maintenant Dryades) sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 audessus et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

I. B. RENNYSON, Encanteur.

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

Succession de John J. O'Connor.
No 81,435—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.
La Résidence simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.
Entre les rues Laurel et Annonciation.
A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Loural, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.
2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

L'attention des marchands de cartes postales et marchands de papeterie sont invités à cette vente de 150 000 cartes postales assorties.

Richard I. Gascon et als vs S. A. Loth.
No 89,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, BATISSE BOARD OF TRADE, Chambre 508 rue Magasin près de la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 janvier 1910, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Un lot de cartes postales souvenirs assorties, Meubles de bureau, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.
30 jan—30 31—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Herman C. Pohlman et al vs le Mineur Frederick D. Wendt et al.

No 91,933—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 11 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1806 rue Sixième encoignure de la rue Baronne—

IL sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé du 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, et d'un autre ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la susdite Cour, Div E daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, les mobiliers suivants, à savoir:

Un lot de meubles de maison contenue en le local 1806 rue Sixième le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Edgar M. Cahn,
A. D. Danziger, avocats.
30 jan—30—fév 5 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs le Mineur Frederick D. Wendt et als.

No 91,933—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 signé par l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite cour, Division C, et d'un autre ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1806 rue Sixième, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 226, borné par les rues Sixième, Baronne, Dryades et Septième, désigné par la lettre A sur un devis daté du 1er juillet 1909, dressé par D. E. Seghers & fils. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Baronne et mesurant, d'après ledit devis, 80 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de 126 pieds 4 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot B de 126 pieds 2 pouces et est composé du tout des lots originaux désignés par les Nos 12, 11 et 10 et d'une portion du lot 9.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 1812 et 1814 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois à un étage avec mansarde, contenant de chaque côté 5 chambres, office, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre B, sur le devis ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela 34 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point, 80 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, le divisant du lot A et d'une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté opposé le divisant du lot C, sur ledit devis. Ledit lot ou portion B est composé des portions du dit lot original 9 et d'une portion du lot original 8.

3° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1816 et 1818 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois avec mansarde, contenant 5 chambres de chaque côté, office, etc., situé dans la même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur un devis par Seghers et fils, d'après lequel devis ledit lot mesure 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point 114 pieds 6 pouces 2 lignes de distance de l'encoignure des rues Sixième et Baronne) la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et d'une profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D. Ledit lot C est composé d'une portion du dit lot 8 et; d'une portion originale du lot 7.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1820 rue Sixième et comprenant un cottage simple contenant 4 chambres, etc. situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit devis mentionné et mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième la même largeur sur la ligne du fond sur profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé vers la rue Dryades de 125 pieds 11 pouces 6 lignes; ledit lot ou portion D est composé du tout du lot original No 6 et d'une portion du lot No 7.

5° Une action de la Dryades Building and Loan Association, valeur au pair $100, bertificat No 21, daté du 31 mars 1901.

Conditions—Pour l'action, comptant; pour la propriété foncière—1[3 ou plus comptant et la balance en billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D. Danziger, Edgar M. Cahn, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.
No 88,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands bureaux au-devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1[2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1[2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans de crédit, la portion du crédit s'il y en a, devant être détentre par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 0[0 d'honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou règlement après maturité, l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui sont requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de ladite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julie et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pillé, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, d'après ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Paul [maintenant Liberté], Julie et St-Pierre [maintenant Franklin], désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pillé, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3[4) quarts comptant, la balance d'un (1[4) quart devant être payée en plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par h